

Concours #StStefanusSun ! A gagner 3 coffrets dégustation St Stefanus

ARTICLE 1 - OBJET

La Société SABMiller Brands Europe SA, société au capital de 500.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 534 912 159, dont le siège social est situé 10 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS, organise un jeu concours sur sa page Facebook internationale: St. Stefanus

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le "**Règlement**"), des règles de déontologie, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

ARTICLE 2 - MODALITES DE PARTICIPATION

2.1. Pour valider leur participation au tirage au sort, les participants sont tenus d'être fan de la page St Stefanus et de poster une photo de leur bouteille de St Stefanus et ou de leur verre de St Stefanus durant leurs vacances sur la page Facebook « St Stefanus » en précisant en commentaire la mention « #StStefanusSun ». Cette photo ne devra pas montrer de personnes physiques ou d'animaux. Seules les participations complètes et valides, accompagnées d'une photo, seront qualifiées pour le tirage au sort final.

2.2. Ce concours est uniquement ouvert aux personnes âgés de 18 ans et plus et Fan de la page Facebook « St. Stefanus ».

2.3. Ne peuvent cependant participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés de La Société SABMiller Brands Europe SA, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ;

ARTICLE 3 – DUREE DU JEU

L'ouverture du concours est fixée au lundi 21 juillet 2014. La date de fin du concours, et l'heure à laquelle les participations doivent avoir été reçues est fixée à 23 h 59 (heure française) le dimanche 31 Aout 2014.

Toute participation reçue après cette date ne sera pas retenue.

ARTICLE 4 - DETERMINATION DES GAGNANTS

4.1. Le tirage au sort final aura lieu lundi le 8 septembre 2014 réalisé par l'Etude DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice. Le prix sera remis à trois participants tirés au sort parmi les participations admissibles.

4.2. L'information des gagnants sera assurée comme suit :

Les gagnants du prix seront informés par message privé sur Facebook dans les 7 jours suivant le tirage au sort final. Il sera demandé aux gagnants de répondre à l'e-mail les informant de leur victoire dans les 72 heures. Si l'un des gagnants ne répond pas dans les délais requis, nous nous réservons le droit d'attribuer le prix à un autre participant au concours.

L'âge des gagnants sera vérifié.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DES LOTS

5.1. Le prix consiste en 3 coffrets de dégustation St.Stefanus comprenant 2 bouteilles de 33cl St. Stefanus blonde et 1 verre St. Stefanus d'une valeur de 9,90€.

Trois gagnants pour le concours. Un lot par gagnant.

5.2. Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être transmis et ne peut être échangé contre des espèces. Si le prix devait être déclaré indisponible, quelle qu'en soit la raison, nous nous réservons le droit de lui substituer un prix d'une valeur équivalente.

ARTICLE 6 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

6.1. La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Joueur.

6.2. Il est précisé que La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à la page Facebook afin de prendre connaissance des résultats.

Il appartient à tout Joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

6.3. La responsabilité de La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

ARTICLE 7 - DONNEES PERSONNELLES

Le(s) gagnant(s) autorise(nt) expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son (leur) nom sur les sites internet et page Facebook de la SOCIETE SABMiller Brands Europe SA ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu-Concours. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA

10 rue du Faubourg Poissonnière

75010 PARIS

ARTICLE 8 - MODIFICATIONS

8.1. Le Règlement s'applique à tout Joueur qui participe au concours.

8.2. La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la (les) dotations pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Règlement concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

8.3. Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt chez Maître Hélène PECASTAING, et tout Joueur sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu. Tout Joueur refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

8.4. La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA se réserve la possibilité de remplacer le(les) lot(s) par des produits de valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit(desdits) lot(s), sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. De plus, si le(s) lot(s) ne pouvait(ent) être attribués par La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

8.5. La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire 0,22 € TTC/participation) seront remboursés sur simple demande écrite adressée à

La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA

10 rue du Faubourg Poissonnière

75010 PARIS

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- Nom du Jeu-Concours ;
- Nom et prénom du Participant, adresse e-mail ;
- L'heure et la date de connexion ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par mois et par participant sera prise en compte conformément aux spécifications énoncées ci-dessus.

ARTICLE 10 - UNICITE DU JEU - LOIS APPLICABLES

Le présent règlement est régi par la loi française, dans la mesure où cette loi ne prive pas les participants de la protection qui leur est accordée par la législation d'ordre public de leur pays, par exemple les lois protégeant les droits des consommateurs

ARTICLE 11 - INTERPRETATION

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA, dans le respect de la législation française.

ARTICLE 12 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

12.1. Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

12.2. Le règlement est également disponible lorsque l'on clique sur le lien en dessous du post Facebook « Concours #StStefanusSun ! A gagner 3 coffrets dégustation St Stefanus”

12.3. Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

La SOCIETE SABMiller Brands Europe SA

10 rue du Faubourg Poissonnière

75010 PARIS

12.4. Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

12.5. Il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou orale concernant le Jeu.